

Conditions générales de vente De l'Association Union Française de la Jeunesse

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui adhère à l'association UFJ ou qui commande des actions de formation ou d'insertion auprès de l'UFJ.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation ou d'accompagnement engagées par l'UFJ pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande ou d'adhérer implique l'acceptation entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Devis et attestation

Dans le cadre du Pôle Formation, un devis sera adressé par l'UFJ au Client pour chaque action de formation ou d'accompagnement. Une attestation de présence ou de fin de formation peut être fournie au Client, par participant, à sa demande.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros.

Dans le cadre du Pôle Education Populaire, le montant de l'adhésion est de 140€ en tarif normal, et de 70€ en tarif réduit pour les personnes inscrites à Pôle Emploi, étudiantes ou non-imposables, sous présentation d'un justificatif. Cette adhésion donne accès à un cours par semaine pendant l'année de référence (d'octobre à juin). Chaque inscription à un cours supplémentaire sera facturée 30€ en tarif normal, 15€ en tarif réduit (mêmes conditions que citées précédemment). Le montant est à régler en une fois si le règlement est en espèces. L'association propose des facilités de paiement pour les règlements par chèque : paiement en trois fois pour une adhésion au tarif normal, en deux fois au tarif réduit. Le premier chèque est encaissable immédiatement. L'adhésion n'est remboursable sous aucun prétexte. Toute somme non payée à l'inscription entraîne le non accès aux cours.

Pour toutes les actions de formation ou d'accompagnement : en cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la commande définitive. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'UFJ au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'UFJ un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'UFJ se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Sauf dispositions contraires, le Client s'engage à acquitter les sommes dues à l'UFJ en règlement de l'action de formation ou d'accompagnement à réception des factures pour moitié en milieu d'action et le solde à la fin de l'action.

Conditions d'annulation et de report

Dans le cadre du Pôle Education Populaire, toute annulation par le Client ne pourra être remboursée. En cas d'annulation définitive de la formation par l'UFJ, il est procédé au remboursement de l'inscription (sauf si le Client est inscrit à d'autres cours).

Dans le cadre des Pôles Formation et Insertion, toute annulation d'action se produisant à l'initiative du Client dans un délai inférieur à deux jours ouvrés avant le début de l'action entraînera le paiement intégral des sommes dues. Par ailleurs, l'intégralité de la prestation devra être payée, telle qu'elle apparaît sur la convention, même dans le cas d'annulation de séances de formation imputable au Client. Les séances annulées par l'Union Française de la Jeunesse ne seront pas facturées.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de renseignements, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'UFJ pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'UFJ. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

L'intervenant se réserve le droit d'organiser ses cours en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. L'UFJ s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'UFJ comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'UFJ à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de l'UFJ. Conformément à l'Article 15 du règlement général sur la protection des données (RGPD), le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'UFJ à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Lille seront seuls compétents pour régler le litige.